

# Les 10 vérités sur le Parc National des Calanques

Marseille - Cassis - La Ciotat  
Roquefort La Bédoule - Ceyreste



FACE AUX MAUVAISES RUMEURS, FACE AUX MENACES GRANDISSANTES, DE L'URBANISATION, DE LA SURFRÉQUENTATION, DE LA POLLUTION MARINE, DES INCENDIES, LES ACTEURS LOCAUX, LES CIQ, LES ASSOCIATIONS LOCALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES, ONT PRIS CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ DE SE MOBILISER POUR VOUS INFORMER.

## La Nature en partage !

La loi de 2006 sur les Parcs Nationaux concilie les activités humaines professionnelles et de loisirs à Terre et en Mer avec la préservation et la protection de la nature.



Pour plus d'informations  
Voir la vidéo de la conférence de presse du 4 février 2010  
[www.gipcalanques.fr](http://www.gipcalanques.fr)



# Les 10 vérités sur le Parc National des Calanques

1

## UN PARC NATIONAL DES CALANQUES EN LIBRE ACCÈS ET GRATUIT POUR TOUS !

Les paysages du "massif des Calanques et des îles" et ceux des territoires environnants sont uniques au monde, c'est une mosaïque de paysages terrestres et sous-marins d'une notoriété internationale. Les ambitions d'excellence environnementale sont fortes pour que les générations futures continuent à en bénéficier. La préservation et la découverte des espaces et des espèces les plus emblématiques, la compréhension du fonctionnement des écosystèmes, la sensibilisation, l'information, l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable sont au cœur du projet de Parc National.

**Les promenades et randonnées resteront autorisées.**

Dans certaines parties, les plus difficiles, les accès seront sécurisés pour que chacun puisse en bénéficier.

**On pourra toujours se promener avec son chien** à proximité des habitations. Les chasseurs, en période de chasse, bénéficieront d'une dérogation spéciale.

**Les promeneurs pourront continuer à ramasser champignons et escargots**, à cueillir thym, romarin, asperges en quantité raisonnable et à usage domestique... hormis les plantes protégées.

2

**LA CHASSE RESTERA AUTORISÉE**, gérée, raisonnée, en concertation et en accord avec les fédérations de chasse, sur environ 40% du cœur de parc !

3

## LA PÊCHE DE LOISIR ET PROFESSIONNELLE RESTERA AUTORISÉE

avec la création de réserves marines protégées. Les pêcheurs et les scientifiques témoignent que certaines espèces ont complètement déserté notre littoral. Des zones protégées de renouvellement de la ressource halieutique en accord avec les pêcheurs et les prud'homies seront créées ! L'effet Réserve a largement fait ses preuves ailleurs. À l'heure actuelle, les zones proposées représenteraient seulement 2 à 7 % de la superficie totale du cœur marin.

4

## LES ACTIVITÉS SPORTIVES DITES « DOUCES » SERONT MAINTENUES

Randonnées pédestres, escalade, plongée, nautisme etc. continueront d'être pratiquées dans le Parc National. La pratique du VTT sera autorisée sur les sentiers dédiés à cet effet afin d'assurer la sécurité de tous. Les sports extrêmes seront interdits en cœur de Parc.

5

## LES BATEAUX DE PLAISANCE ÉVOLUERONT LIBREMENT DANS LE PARC NATIONAL.

Une identité séculaire et une fierté nationale qu'il faut responsabiliser en les accompagnant par de la sensibilisation. Sur les zones à herbiers de posidonies, des bouées ou mouillages écologiques seront organisés. Les régates en cœur de Parc seront maintenues sans impacter les milieux.

6

**LA PRATIQUE DE LA PLONGÉE SERA ADAPTÉE**, plus respectueuse et responsable en limitant l'impact des mouillages sur les fonds marins... Comme c'est déjà le cas sur certains sites exceptionnels.



7

## L'ESCALADE, UN ESPRIT DES LIEUX LÉGENDAIRE À PRÉSERVER

En concertation avec les grimpeurs, moins de 7 % des falaises littorales seront placées en zone de protection renforcée. C'est une volonté partagée de cohabiter avec la Nature et de protéger les biotopes exceptionnels en appui avec les scientifiques. Sur ces zones sont concentrées les espèces animales et végétales endémiques uniques au monde que l'on retrouve uniquement en ces lieux.



8

## LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, DE LA RESTAURATION, DES LOISIRS ETC. qui s'exercent en conformité avec la loi et dans le respect de l'environnement continueront à travailler dans le Parc National.

Au moment de la création du Parc, les activités préexistantes seront intégrées sur une liste - de fait - autorisées si leurs activités ne vont pas à l'encontre des équilibres écologiques. Les activités « nouvelles », par contre, se verront délivrer une autorisation. Au-delà le futur parc pourra attribuer un label aux activités les plus respectueuses des milieux.

**La découverte des Calanques en bateaux de visites touristiques.**

L'objectif du parc sera de réduire encore l'impact environnemental par des mesures ciblées, en travaillant en étroite collaboration avec les bateliers (impact sonore, zone d'évolution des plus gros bateaux, accompagnement vers l'acquisition de bateaux plus propres...).



9

## LA VIE, LES USAGES, L'ACCÈS AUX ESPACES PRIVÉS ET HABITATIONS DANS LE CŒUR DE PARC SERONT PRÉSERVÉS

avec la même réglementation, dans un objectif d'en améliorer le cadre de vie. Être en cœur de parc n'empêchera aucun propriétaire de vendre ni de léguer son bien. En revanche le cœur de Parc offre une garantie de préserver nos massifs de la pression foncière et immobilière. En aire de libre adhésion : rien ne change, les permis de construire sont délivrés, en fonction du PLU ou du POS de la commune. Dans le Parc national, la vie au cabanon sera préservée. Le cabanon mais aussi la « Vie au cabanon » font partie intégrante de l'histoire et du patrimoine des calanques. Les propriétaires, locataires ou ayants droit pourront continuer à accéder sans problème à leurs biens et continuer à jouir de cette qualité de vie remarquable et identitaire.



10

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DES REJETS DES EAUX USÉES DE L'ÉMISSAIRE DE CORTIOU ET DE FIGUEROLLES. PROGRAMMER L'ARRÊT DU DÉVERSEMENT DES BOUES ROUGES À CASSIS :

Le Parc national sera un vrai levier d'action auprès des structures compétentes et des collectivités territoriales pour améliorer la qualité des eaux rejetées et étudier les solutions de réhabilitation.

